à la ſanté, à ſemer, cultiver, récolter des productions &c. Ce ſage Prélat exhorte les Laboureurs & autres gens occupés du ſoin des campagnes, à offrir à Dieu leur labeur, pour ſanctifier par la bonne intention des travaux ſi néceſſaires au bien commun ; en même tems, il avertit les Curés qu'ils doivent perſuader aux Peuples, quant aux Fêtes de pure dévotion qu'on célebre quelquefois au préjudice de l'Agriculture, qu'ils ſe rendront plus agréables à Dieu & qu'ils s'attireront plutôt les bénédictions céleſtes, en ſe livrant avec exactitude & réſignation à l'exercice des Arts utiles & néceſſaires à la Société, qu'en s'abandonnant à l'oiſiveté, ſource de ſcandales & de maux.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 5 Juillet.*

Depuis qu'il eſt décidé que le nouveau voyage de MM. Banks & Solander n'aura plus lieu, MM. Franklin, Dalrymple &c, ont repris leur ancien projet d'une ſouſcription deſtinée à envoyer gratuitement aux Habitans de la nouvelle Zélande, des grains, des légumes, des beſtiaux, des inſtrumens, des inſtructions & toutes les choſes néceſſaires pour qu'ils cultivent leurs terres. C'eſt ainſi que l'humanité commence à embraſſer l'univers dans ſa bienfaiſance. (*Nous donnerons le plan de ce projet dans notre Journal*).

On a repris en conſidération dans un Conſeil privé la requête de MM. Thomas Walpole, Samuel Warthon &c, qui demandent la conceſſion d'un terrein pour fonder une nouvelle Colonie ſur les bords de l'Ohio dans l'Amérique ſeptentrionale.

La folie des mines du Miſſiſſipi commence à nous gagner. On prétend que vers la ſource du fleuve, il y en a de plus riches & de plus faciles à exploiter que celles du Mexique. M. Robinſon qui doit accompagner le Major Roger dans ſes courſes ſur l'Amérique ſeptentrionale, en tentera la découverte.

Le Duc d'Argyle, la Cour de l'Aſſiſe, la Faculté des Avocats, un grand nombre de Nobles & de Marchands &c, ont réſolu d'accepter les lettres de change de la Maiſon Douglas, Heron & Compagnie : ainſi cette Banque reſpectable ne ſera point entamée, & le crédit de l'Ecoſſe ſe ſoutiendra, quoi qu'on en ait dit.

L'Ecoſſe, l'York, le Cumberland, le Northumberland, & preſque toutes les Provinces ont éprouvé, les derniers jours du mois de Juin, la furie des plus violens orages accompagnés de grêle & de tonnerre. La grêle a fait beaucoup de mal aux fruits, le tonnerre a tué pluſieurs hommes & nombre de bêtes à cornes.

On aſſure que pluſieurs de nos gros Marchands, mécontens de la Cour de Portugal, ſe diſpoſent à quitter Liſbonne & à revenir ici.

PROVINCES-UNIES.

De Harlem, *le 2 Juillet.*

La Société des Sciences a remis à l'année 1775 le Prix propoſé pour la diſcuſſion des queſtions ſuivantes : *Quelles ſont les maladies auxquelles la nature de notre climat & la ſituation du pays expoſent les Habitans, & quels ſeroient les moyens de les en guérir &c ?* La Société n'a reçu ſur ce ſujet aucun Mémoire ſatisfaiſant.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Limoges, *le 7 Juillet.*

Cette Province, ſi peu favorablement traitée de la nature, ſemble être particuliérement en butte depuis pluſieurs années aux intempéries des ſaiſons. Les tendres ſoins de l'Adminiſtration la plus vigilante & la plus éclairée, le génie patient & laborieux de ſes Habitans, la charité compatiſſante des Seigneurs & des Bourgeois ont ſoutenu le pauvre Peuple dans ces tems de calamité. Cette année ſe préſentoit d'une maniere aſſez favorable ; on eſpéroit : mais les gelées de Mai répandirent l'alarme de toutes parts, & l'on peut dire que cette Province eſt une de celles du Royaume qui en ont le plus ſouffert. Des tems propices avoient enſuite fait renaître l'eſpérance : le 27 du mois dernier, un ouragan des plus furieux que l'on ait eſſuyés de mémoire d'homme, porta la déſolation dans le Haut-Limouſin. Des bois oppoſoient une forte

réſiſtance, le vent en devenoit plus impétueux, il briſoit ou déracinoit de grands arbres, il emportoit dans ſes tourbillons & ſemoit dans les campagnes les ruines des habitations renverſées. Des forêts de châtaigners ſemblent avoir été dévaſtées par une armée ennemie : on comprend combien la perte en fruits ſur-tout doit avoir été grande & combien elle eſt ſenſible dans ce pays, d'autant plus que le ravage s'eſt étendu ſur une forte partie du Limouſin.

De Macon, *le 9 Juillet.*

Les grains ſont de toute beauté dans le Mâconnois ; la vigne promet la plus belle récolte que l'on ait eue depuis long-tems. Les fourrages ont manqué : les prés avoient beaucoup ſouffert, ſur-tout en tirant du côté de Lyon.

De Dijon, *le 9 Juillet.*

Les nouvelles de la Province & même des pays circonvoiſins ſont toujours flatteuſes tant par rapport aux bleds que par rapport aux vignes. Les bleds avancent, les vignes ont très-bien paſſé le tems de la fleur : les ouragans même eſſuyés les 27 & 28 du mois dernier en divers cantons ne leur ont point fait de tort : mais comme des torrens, ils ont entraîné les arbres qui n'ont pu être ſauvés ni par leur force ni par leur foibleſſe. Dans notre territoire, il ſembloit qu'on en eût fait un énorme abattis, & il n'eſt pas le plus maltraité. On ſera long-tems à réparer cette perte ; il eſt vrai que la perſpective des principales récoltes eſt ſi conſolante que l'impreſſion du mal en eſt beaucoup moins profonde ; d'ailleurs ce mal n'eſt que particulier & le bien eſt général. Il paroît que l'on a été par-tout préſervé de la grêle.

De Semur (*en Auxois*), *le* 11 *Juillet.*

Le 27 du mois dernier, l'Auxerrois, le Senonois & les pays adjacens ont été bouleverſés par un ouragan des plus effroyables qu'il ſoit poſſible de ſe figurer : nombre de Villages & de Bourgs ne ſont plus que des ruines : cependant ſi l'on en excepte les arbres, les productions de la terre offrent l'aſpect le plus riant.

L'annonce du preſſoir portatif de M. *Vallet*, *Curé de Colombe*, a fait beaucoup de ſenſation dans ce pays-ci. Une foule de Propriétaires deſireroient avec empreſſement qu'on en publiât la deſcription & même le plan avant les vendanges prochaines.

La culture des pommes de terre s'eſt introduite & étendue dans nos cantons : il paroît qu'un des emplois les plus utiles que l'on pût en faire, ce ſeroit d'en extraire de l'eau-de-vie. Pluſieurs Economes l'ont eſſayé avec ſuccès en Allemagne & en Italie. Il ſeroit très-intéreſſant d'avoir ce ſecret avant le mois de Novembre prochain, & s'il falloit l'acheter, des Particuliers contribueroient volontiers à procurer au Public l'avantage de le connoître.

Les perſonnes qui s'adonnent à l'éducation des abeilles ont lu avec beaucoup d'intérêt & de fruit le *Traité* publié l'année derniere par M. *Ducarne de Blangy, à Paris chez Gueſſier*. Cependant elles y ont remarqué une omiſſion très-eſſentielle, il s'agit de la maniere de réduire les anciennes ruches à la forme donnée par l'Auteur. Perſuadées que l'expérience & l'induſtrie de M. Ducarne de Blangy lui ont ſuggéré des procédés ſupérieurs à ceux qu'elles pourroient imaginer, elles attendent, pour ſe conformer à ſa méthode, qu'il veuille bien publier par la voie de la *Gazette d'Agriculture* la maniere dont il s'y prend pour réduire les anciennes ruches à la forme des nouvelles, & le tems auquel il convient de l'entreprendre avant la fin de l'été. Pluſieurs perſonnes ont déja des hauſſes toutes prêtes pour opérer ſelon ſes inſtructions.

De Lyon, *le* 11 *Juillet.*

Les productions de la terre ſoutiennent dans les Provinces circonvoiſines l'eſpérance qu'on en avoit conçue.

Par Arrêt du Conſeil d'Etat & Lettres-Patentes des 12 & 27 Mai dernier, les Prévôt des Marchands & Echevins de cette Ville ſont autoriſés à en régir les octrois.

M. Gilibert, Profeſſeur de Botanique, d'Anatomie & de Chirurgie, a ouvert un Cours d'inſtruction ſur *l'art de conſerver la ſanté des enfans depuis leur naiſſance juſqu'au ſevrage*. C'eſt ici l'Ecole des Peres de famille ; il eſt tems que l'humanité s'éclaire ſur ſes premiers devoirs. M. Gilibert s'eſt,

pendant douze ans, occupé à recueillir les observations qui peuvent intéreſſer la partie foible de l'eſpece humaine que nous détruiſons par une barbare négligence & ſouvent par des ſoins non-moins barbares.

DE ROUEN, *le* 12 *Juillet.*

Les prix des grains ſe ſoutiennent, malgré les apparences des récoltes.

M. le Procureur Général a fait donner avis au Public qu'il ſe répandoit dans la Haute-Normandie de faux écus de ſix livres: il faut ſur-tout prendre garde à ceux de 1764, marqués de la lettre N.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Lettres & expérience ſur les ſemailles des grains d'automne en Mars.

Lettre de M. de Scévole, Secretaire du Roi, à M. le Prieur de Saint-Gilles.

MONSIEUR,

Pluſieurs perſonnes m'ont aſſuré que, l'année derniere, vous ſemâtes, dans le courant du mois de Mars, un demi-boiſſeau de froment d'hiver qui vous en produiſit douze ou treize boiſſeaux: quoique je n'aye pas de peine à croire ce fait, je vous prie de vouloir bien me marquer vous-même ce qu'il en eſt: ce fait ſerviroit à confirmer ce que j'ai dit ſur les enſemencemens de Mars que je crois préférables à ceux d'automne. Vous verrez, par la Gazette d'Agriculture du 16 Mai dernier, que je vous envoye, quels ſont les motifs qui me déterminent à penſer ainſi. Je ne ſuis pas en peine de ſçavoir ſi vous ſerez d'accord avec moi ſur ce point; l'heureuſe expérience que vous avez faite m'en eſt un sûr garant, vous avez même été plus loin que moi: car vous avez ſemé du bled d'hiver dans le printems, ce qui valoit aſſurément mieux, pour appuyer ma propoſition, que de ſemer, comme j'ai fait, du ſeigle de Mars dans le mois d'Avril. N'importe, c'eſt toujours beaucoup que d'avoir fait connoître ce bled qui, quoique très-commun ailleurs, étoit entiérement étranger ici. Vous le voyez, Monſieur, ce qui, en fait d'Agriculture, paroît nouveau pour un pays, n'eſt ſouvent qu'un uſage établi depuis longtems dans une Province voiſine; mais nos Payſans ni ne voyagent ni n'obſervent. De tous tems ils ont vu ſemer le froment & le ſeigle dès l'automne; c'en eſt aſſez pour qu'ils ne veuillent pas s'écarter de cette routine & pour qu'ils ſoient dans la fauſſe perſuaſion que le terrein qu'ils cultivent ne pourroit ſe prêter aux méthodes, quoique meilleures, de leurs voiſins. Pourquoi faut-il que des choſes auſſi frivoles que le ſont nos modes, paſſent ſi promptement d'un pays à l'autre, & que les moyens d'accroître, d'aſſurer & de multiplier nos ſubſiſtances ſe répandent ſi lentement & ſoient ſi peu recherchés? Pour moi, Monſieur, je me ſens parfaitement diſpoſé à ſuivre votre exemple; j'avois cru juſqu'ici qu'il y avoit deux eſpeces de froment & deux eſpeces de ſeigle, mais votre expérience jointe au témoignage de M. de Buffon, me prouve que j'étois dans l'erreur. Voici ce qu'il dit dans le ſixième tome de ſon Hiſtoire Naturelle, pag. 323 & ſuivantes. » Il y a des plantes » dont la nature eſt, pour ainſi dire, artificielle & factice. Le bled, par exemple, » eſt une plante que l'homme a changée au » point qu'elle n'exiſte nulle part dans l'é» tat de nature: on voit bien qu'il a quel» que rapport avec l'ivraie, les gramens, » les chiendents & quelques autres herbes » des prairies; mais on ignore à laquelle de » ces herbes on doit le rapporter: & comme » il ſe renouvelle tous les ans, & que ſer» vant de nourriture à l'homme, il eſt de » toutes les plantes celle qu'il a le plus tra» vaillée, il eſt auſſi de toutes celles dont » la nature eſt le plus altérée. L'homme » peut donc non-ſeulement faire ſervir à » ſes beſoins, à ſon uſage, tous les indi» vidus de l'univers, mais il peut encore, » avec le tems, changer, modifier & per» fectionner les eſpeces; c'eſt même le plus » beau droit qu'il ait ſur la nature. Avoir » transformé une herbe ſtérile en bled, eſt » une eſpece de création dont cependant il » ne doit pas s'enorgueillir, puiſque ce n'eſt » qu'à la ſueur de ſon front & par des cultu» res réitérées qu'il peut tirer du ſein de la » terre ce pain ſouvent amer, qui fait ſa » ſubſiſtance.....

» La nature cependant ne manque jamais » de reprendre ſes droits, dès qu'on la laiſſe

» agir en liberté : le froment jetté ſur une » terre inculte dégénere à la premiere an- » née : ſi l'on recueilloit ce grain dégénéré » pour le jetter de même, le produit de » cette ſeconde génération ſeroit encore » plus altéré ; & au bout d'un certain nom- » bre d'années & de reproductions, l'hom- » me verroit reparoître la plante originaire » du froment, & ſçauroit combien il faut » de tems à la nature pour détruire le pro- » duit d'un Art qui la contraint, & pour ſe » réhabiliter.

Je ne crois pas, Monſieur, que la longueur de cette citation me mette dans le cas de vous en faire mes excuſes, puiſque nous y gagnons tous les deux. Quoi qu'il en ſoit, il faut convenir que le froment d'hiver & celui de Mars ne ſont que des variétés très-légeres d'une ſeule & même eſpece, variétés qui n'ont été produites que par les différentes ſaiſons dans leſquelles il a plû à l'homme de ſemer ces grains, & qu'il ne tient qu'à lui de faire diſparoître en changeant de méthode. Au reſte, nous n'aurons point à craindre qu'en les répandant dès le mois de Mars ſur une terre bien cultivée, bien préparée, ils deviennent ſauvages & reprennent leur ancienne nature, puiſque nous leur donnerons beaucoup moins de tems pour ſe préparer à ce changement, que ceux qui les tiennent aſſez inutilement dans la terre pendant dix mois de l'année.

J'ai l'honneur d'être &c... *Signé*, DE SCÉVOLE.

A Argenton, en Berri, le 15 Juin 1772.

II.

Réponſe à la Lettre précédente.

J'ai lu, Monſieur, avec plaiſir dans la Gazette du 16 Mai dernier votre obſervation ſur le tems où l'on ſeme le ſeigle. Comme vous, je voudrois que l'on ne confiât pas à toutes les intempéries de l'hiver la vie de l'homme. J'ai voulu engager quelques Laboureurs à ne ſemer qu'en automne une partie de leurs grains : il leur faudroit, diſent-ils, des bleds de Mars, ſoit en fromens ſoit en ſeigles. Pour les déſabuſer, le 2 Mars de l'année derniere 1771, j'ai pris chez un Particulier un demi-boiſſeau de froment d'automne, & l'ai fait ſemer en ſa préſence par un autre dans un terrein bien préparé à la maniere accoutumée ; avec cette ſeule différence qu'il n'a point été ſillonné. Le préjugé dicté par l'habitude va ſi loin que lorſqu'on le vit croître avec force, on dit qu'il ne donneroit point de grain : cependant le produit effectif du demi-boiſſeau a été de douze boiſſeaux. Le grain en eſt moins roux & moins gros, quoique bien nourri. Le boiſſeau peſe trois livres de plus que le froment ordinaire & rend par conſéquent plus de farine, ce qui eſt très-facile à croire, le froment d'automne ayant beaucoup plus d'écorce. J'ai continué la même expérience cette année, & je n'attens pas une moindre récolte. Vous voyez par-là qu'il eſt inutile de chercher dans les Provinces étrangeres des grains qui ne ſont point d'une eſpece différente, & que l'on ne nomme grains de Mars que parce qu'ils ont été ſemés dans le printems.

J'ai l'honeur d'être &c. *Signé*, DE LA REBARDIERE, Prieur-Curé de S. Gilles.

III.

Inventions nouvelles.

Il faut croire que les progrès des Arts ne ſont pas toujours en raiſon des découvertes & des inventions propres à les accélérer, il faut croire encore que la proſpérité publique n'eſt pas toujours en raiſon de la perfection des Arts : car on publie tous les jours de nouveaux moyens d'abréger les travaux, d'économiſer ſur les frais, de fabriquer de meilleurs ouvrages, ſans que les Arts acquierent beaucoup plus d'éclat ou donnent plus de bonheur : y auroit-il donc un vice radical qui feroit avorter les fruits de ces leçons ?

Si l'on a long-tems ignoré qu'il falloit ſemer pour recueillir, quoique l'on eût ſouvent ces paroles ſur les levres ſans en comprendre le ſens, bientôt les enfans mêmes le ſçauront ; ils ſçauront que dans le phyſique comme dans le moral il faut faire des *avances*, que les *produits* ſont en raiſon des *avances*, les *avances* de tous les Arts en raiſon des *produits* de la culture, les *produits* de la culture en raiſon des avances, des dépenſes, des richeſſes des Cultivateurs & des Propriétaires ; & celles-ci en raiſon des bonnes loix & des qualités phyſiques & morales des hommes & des choſes. La décou-

verte la plus grande & la plus productive, ſeroit vaine & ſtérile, ſi elle exigeoit un écu, & que cet écu ne ſortit point de la terre. Quand on comprendra bien ces vérités, on réſoudra ſur le champ la queſtion précédente.

Lorſque l'Europe aura de quoi vivre, les inventions utiles ne ſeront pas de ſimples décorations de Gazettes. Lorſqu'elle employera les vrais moyens pour avoir de quoi vivre, les Nations, au lieu de concentrer & d'enſevelir les découvertes dans la tête des Inventeurs, les communiqueront avidement à tous ceux qui pourront en profiter, elles ſe les communiqueront avidement les unes aux autres: un calcul fort ſimple leur aura démontré qu'elles gagneront infiniment à payer largement un bon ſecret pour qu'il ne ſoit plus ſecret, au lieu d'autoriſer les Inventeurs à lever à volonté des tributs ſur les Peuples, en défendant à ces Peuples d'uſer de leur induſtrie pour ſe décharger de ces tributs. Il ne faut pas dire qu'une Nation exerce un Art quand il n'eſt exercé que par un individu, ni qu'elle ſçache ce qu'un ſeul homme ſçait. Si une découverte n'eſt pas toujours perdue, lorſqu'elle n'eſt pas publique, très ſouvent elle eſt plus onéreuſe qu'utile à une Nation. On ne ravira pas à un homme ſon ſecret, il eſt à lui, c'eſt ſon bien; la Nation l'achetera, s'il le faut, pour qu'il devienne un bien public.

Je ne ſçais ſi l'on a remarqué un trait caractériſtique de notre ſiecle, c'eſt cet eſprit d'invention, qui prouve que la ſcience & le génie s'appliquent aux Arts. Toutes les Nations inventent tous les jours. L'Eſpagne ſe diſtingue en ce genre: nous avons déjà, dans diverſes Feuilles, annoncé pluſieurs machines imaginées & exécutées dans ce pays: un Eſpagnol, de la Principauté des Aſturies, nommé Iſidore Caycoya, Maître Charpentier, vient d'en inventer récemment deux qui mériteroient d'être généralement employées. L'une de ces machines eſt deſtinée à élever les eaux, *à quelque hauteur que ce ſoit*, pour arroſer des terres beaucoup plus élevées que ces eaux. On ſent bien que ſon utilité ne ſe borne point à cet objet, elle eſt immenſe. Le prix n'eſt pas au-deſſus des facultés des Particuliers. L'autre machine eſt un inſtrument qui donne beaucoup de facilité pour travailler en peu de tems les bois de menuiſerie, & en joindre les différentes pieces d'une maniere ſi parfaite, que la jointure eſt imperceptible. Il y a dans ce Royaume une inſtitution utile. La Junte Générale du Commerce eſt chargée d'examiner les inventions nouvelles & d'en rendre compte. Comme elle eſt à la ſource des graces, les Artiſtes viennent avec empreſſement lui préſenter le fruit de leurs recherches, & leur mérite eſt auſſi-tôt connu. Lorſqu'on pourra ſubſtituer les récompenſes aux privileges excluſifs, les Arts puiſſamment encouragés deviendront bien plus avantageux à la Nation. Cette Junte a approuvé les machines du ſieur Caycoya: & le privilege de les fabriquer ou faire fabriquer & vendre, accordé à l'Inventeur, ſur le rapport de cette Chambre, a été ſagement borné au terme de ſix ans.

IV.

Cuirs préparés pour les raſoirs.

Ces cuirs ſont renommés. La compoſition dont ils ſont enduits eſt un mélange d'une poudre de pierre d'aimant calcinée & d'acier fondu. Six ou huit tours qu'on donne aux raſoirs ſur un de ces cuirs, ſuffit pour les faire couper & les adoucir; l'on n'a nullement beſoin de ſe ſervir de la pierre à raſoirs. Ces cuirs ſe maintiennent toujours onctueux; ils ſont à deux côtés, l'un où ſe trouve la compoſition a le même effet que la pierre à raſoirs; l'autre eſt un cuir moins vif & bien plus doux, pour en faire uſage chaque fois que l'on ſe raſe. *La Riviere*, Auteur & ſeul Poſſeſſeur de ce ſecret, demeure chez *le ſieur Lhermite, Maître Tourneur, rue du Petit-Carreau, à Paris.* Le prix de chaque cuir eſt de 2 liv. 10 ſ. Les Marchands des Villes de Province, qui prennent des douzaines de ces cuirs pour les revendre en détail, obtiennent une remiſe honnête.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Mercredi 8 Juillet 1772, au Samedi 11 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 12, 19 à 24 liv. 10 ſ. *le ſeptier; idem* au Port de la Greve, de 16 à 24 liv. Le ſeigle, de 7 liv. 10 ſ., 9 liv., 15 ſ. à 12 liv.; l'orge, de 7, 8 à 9 liv. 10 ſ. auſſi *le ſeptier.*

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 8 Juillet 1772 au Samedi 11 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 18, 19 l. 10 ſ. à 21 l. 10 ſ.; *idem* au Port de la Grêve, de 19 à 20 l. *le ſeptier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'eſt vendu Porte Saint Michel, le 15 Juillet 1772, de 52 à 53 l.; *idem* nouveau de 50 à 51; le cent de paille vieille & nouvelle, de 21 à 22 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 50 à 51; *idem* nouveau, de 48 à 49; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg S. Laurent, de 20 à 21 liv; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 48 à 49; *id.* nouveau, de 46 à 47; le cent de paille vieille & nouvelle, de 19 à 20 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 15 Juillet 1772.*

		H	ß	
Or de Portug. à . .	721			marc.
Du Mexique à . . .	716			
Du Perou à	708			
Les guinées à . . .	719			
Ducats à	97	15		once.
Or fin à 23 k. . . 31 32. . . .	99	5		
Or à 20 karats à . .	83	10		
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	10		marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	51	10		
Piaſtres à	48	14		

CHANGES DE PARIS, *du 15 Juillet 1771.*

Amſterdam	55	¾	
Londres	31	15	16d.
Hambourg	181	½	
Madrid	15	2	6
Cadix	14	19	6
Livourne	96	¼	
Gênes	94	¼	
Lyon, *Août.*	⅝	P.	8 P.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juillet 1772.	*Lundi 13.*	*Mardi 14.*	*Mercredi 15.*
COMP. D. IND.			
Actions à 7 coup.	1135 30	1130	1127 ½
D°. 16es. à 7 cou.			
D°. 8es. à 4 coup.			
D° 25es. à 4 coup.			
Emprunt Oct.			
Prom. à 5 p. 8.			
Prom. à 4 p. 8.			
Loterie 5e tirage.	470	472 74	475

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, ſix derniers mois 1771.

Du Sam. 11 Juil. 1772		Du Lundi 13.		Du Mardi 14.	
Meſſieurs		*Meſſieurs*		*Meſſieurs*	
Caron, ſix dern. mois 1771.	M.	Delamotte, ſix d. mois 1771.	J.	Viellard, ſix d. mois 1771.	J.
Clouet, *idem.*		Certain, *idem.*		Defrance, *idem.*	
Delarue pere, *id.*		Maſſon, *idem.*	L.	Marſollier, *id.*	
Lenoir, *idem.*		Creuzé, *idem.*		Defays, *idem.*	
Goſſey, *idem.*	P.	Thevenin, *idem.*	M.	Cauchy, *idem.*	

A Paris, du Bureau Royal de Correſpondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 17

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1772. Du Samedi 25 Juillet.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 25 Juin.*

L'ENTRÉE des eſpeces étrangeres, à la réſerve des vrais ducats de Hollande, vient d'être interdite. Nos Provinces promettent une belle récolte.

ALLEMAGNE.

DE HAMBOURG, *le 25 Juin.*

L'idée des débordemens arrivés l'année derniere nous cauſe encore de l'éffroi, quoique le péril ſoit depuis long-tems diſſipé. Un Relieur nommé *Dalençon* vient de publier une carte des endroits qui avoient été inondés, avec les moyens de prévenir de pareils déſaſtres.

Il eſt arrivé derniérement ici & à Altona des vaiſſeaux Hollandois chargés de harengs.

DE ZELL, *le 9 Juillet.*

On ne parle dans toute l'Allemagne que de miſere & de belles apparences de récolte.

On voit clairement aujourd'hui que la diſette n'a été que factice. Nous attendons tous les jours d'Archangel un convoi conſidérable de grains *achetés, l'année derniere, avant la moiſſon.* On en attend pluſieurs navires à Helſingor où il en eſt derniérement arrivé de Riga.

La Pruſſe Polonoiſe, le Royaume de Pruſſe, la Courlande, la Livonie, la Vétéravie, la Franconie & toute l'Allemagne offrent de fertiles moiſſons.

DE RATISBONNE, *le 9 Juillet.*

S. A. l'Electeur de Baviere a aboli les Douanes ſubalternes établies aux environs de cette Ville, à l'exception de celle de Winzer qui ſubſiſtera pour empêcher la contrebande ſur le Danube & la Naab. Ce Prince, toujours prêt à écouter & à rendre la juſtice, ſe propoſe de procurer toutes les facilités poſſibles à notre commerce. Les œufs, le beurre, la graiſſe, & autres denrées de conſommation commune, ne payeront aucun droit, lorſqu'on les apportera à notre Marché. Le bois, les briques &c, paſſeront francs ainſi que le vin, les fruits, les grains que les Habitans tireront du crû de leurs terres &c.

D'EISENACH, *le 11 Juillet.*

Lorſque nos terres ont été inondées, nous avons ſenti qu'il falloit prévenir ces déſaſtres. Cet accident, preſqu'inconnu dans ce pays, a été très-funeſte l'année derniere: les Phyſiciens en ont cherché la cauſe, les Payſans l'ont trouvée; & en nous l'apprenant, ils indiquoient le remede. Une grande quantité d'arbuſtes, de buiſſons,

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

d'herbes, de limon &c, embarraſſoit le cours des ruiſſeaux & des rivieres, & les rivieres & les ruiſſeaux ſe débordoient. On n'a pas jugé à propos de laiſſer ſubſiſter ces obſtacles au cours des eaux, comme on laiſſe ailleurs les moulins, les ſables &c; & chaque Communauté, obligée de nettoyer ſes ruiſſeaux, a profité de la grande ſéchereſſe que nous venons d'eſſuyer, pour recurer leur lit.

ITALIE.

De Venise, *le 30 Juin.*

Le Magiſtrat des bleds a invité les Evêques de Terre-Ferme, à donner, à l'exemple de celui d'Adria, aux gens de la campagne la permiſſion de vaquer à leurs travaux les jours de Fête. M. l'Inquiſiteur Nani a travaillé avec tant d'ardeur à diſſiper les eaux débordées dans le Poléſin, qu'on ne craint plus aucune mauvaiſe ſuite des débordemens. L'Inquiſiteur des Monnoies a publié une défenſe de recevoir les monnoies étrangeres dites de veilhon.

De Rome, *le 30 Juin.*

On mande de Véroli que les campagnes des environs ont été ravagées par un furieux ouragan.

De Naples, *le 1 Juillet.*

Des Employés s'étoient aviſés, de leur autorité privée, de hauſſer les tarifs de certains droits, pendant que l'intention du Gouvernement étoit de ſoulager les Peuples. Cet abus avoit ſoulevé les eſprits. S. M., pleine d'amour pour ſes Sujets, a ordonné que les droits fuſſent perçus ſur l'ancien pied, & les Exacteurs rigoureuſement punis. Il faut que ce genre d'abus ſoit bien rare en Europe, car on n'y voit pas beaucoup de pareils exemples de juſtice.

De Florence, *le 3 Juillet.*

Les monopoles ou privileges excluſifs diſparoiſſent ſucceſſivement de la ſurface de cet heureux Etat. Le 15 du mois dernier, S. A. R. rendit, par un acte ſolemnel, à toute ſorte de perſonnes la liberté de vendre du vin en détail, droit auparavant réſervé aux Propriétaires, Cabaretiers &c. En même tems, la liberté de l'importation fut accordée aux vins étrangers, avec aſſujettiſſement aux droits que les vins du pays ſupportent & qu'aucune eſpece de vin ne ſupportera long-tems encore. C'eſt ainſi que S. A. R. fait le bonheur de ſes Peuples & le ſien.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 12 Juillet.*

On écrit d'Air qu'une banqueroute générale n'eſt pas l'unique déſaſtre dont on ſoit menacé, mais que la famine y eſt inévitable, ſi le crédit public ne ſe rétablit; car quoique la Nobleſſe & des Bourgeois opulens, ayent relevé les billets de Douglas & Comp. de façon qu'ils ont autant de cours que jamais, toutefois le crédit de la Nation ne ſe rétablira pas au dehors, tant que Londres conſervera de la méfiance. L'Irlande qui fournit ce pays de grains a refuſé d'en envoyer dès qu'elle a appris que Londres ne feroit peut-être pas honneur aux billets d'Ecoſſe. Tout eſt encore tranquille à Air: mais ſi, faute d'argent, on eſt obligé de congédier des Laboureurs & des Ouvriers, ce malheur pourroit avoir des ſuites très-ſérieuſes.

Les Banques de Glaſcow ſont convenues de ſe ſoutenir mutuellement. Les Marchands de Newcaſtle & des environs ont unanimement réſolu de venir au ſecours des deux Banques de cette Ville.

Il y a eu à Dublin quelques faillites particulieres qui n'ont donné aucune atteinte au crédit public.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Marseille, *le 13 Juillet.*

La Chambre du Commerce a donné avis aux Négocians, Capitaines & Armateurs, par un placard affiché dans la ſalle de la Loge, que deux frégates Magnottes ſe trouvant vers la fin du mois d'Avril dernier, ſur les parages du Cap Matapan, avoient ſaccagé pluſieurs bateaux Grecs; & qu'ainſi

les Navigateurs n'avoient qu'à ſe tenir ſur leurs gardes.

Du 1 au 7, il eſt entré 31 bâtimens François & 15 étrangers; il en eſt ſorti 79 François & 25 Etrangers. Dans cet intervalle, il eſt arrivé 2820 charges de bled (ſans parler de la cargaiſon de la tartane le *Preux*, deſtinée pour l'Eſpagne), 370 ch. d'orge, 1000 quint. de haricots, 530 ch. de feves, 430 quint. de fromage, 960 ardebs 63 ſacs & 100 quint. de riz, 4183 milléroles d'huile, ſans compter partie de la cargaiſon de la tartane, le *S. François*, deſtinée pour le Languedoc. Il eſt venu ſix navires de Smyrne. Le vaiſſeau, le *Juſte*, a fait voile pour Saint-Domingue, & la tartane, *l'Hirondelle*, pour Guinée.

De Grenoble, *le 15 Juillet.*

Une longue ſéchereſſe & des chaleurs exceſſives ont fait beaucoup de tort à nos campagnes: auſſi les prix des bleds, loin de diminuer, ont augmenté à nos Marchés. Les fromens ainſi que les ſeigles rendront, principalement ſur les montagnes, plus de paille que de grains: ils ont été preſque brûlés. Les chanvres & autres plantes ont ſéché ſur pied.

On écrit de Briançon que depuis les premiers jours de Juin, on n'y a eu de pluie que par de grands orages. Celui du 23 a été accompagné d'une grêle terrible qui a ravagé le village de Fonteniel & autres lieux. M. le Comte de Béthizy a envoyé chaque jour ſoixante hommes de ſon Régiment de Poitou pour rétablir à ſes propres frais les chemins, les baillieres des moulins &c. La ville de Briançon a auſſi eſſuyé beaucoup de dommage. Il y a eu dans le magaſin des fournitures militaires beaucoup de paille perdue, pour avoir négligé des réparations néceſſaires.

Les Fabricans en peaux de cette Ville ont repréſenté, par une requête imprimée, que pluſieurs d'entr'eux ſuccomboient ſous le poids des pourſuites multipliées des Préposés à la régie du droit établi par les Lettres-Patentes de 1766. Quelques-uns ont renoncé au commerce, d'autres ſongent à ſe retirer; il y en a qui ſe ſont expatriés, & on les a très bien accueillis dans les pays étrangers, où l'on voudroit introduire & accréditer ce commerce. Ce n'eſt pas contre le droit en lui-même que les Supplians font des repréſentations, c'eſt ſur la maniere de le percevoir. Ils prouvent que les *marques de préparation* imprimées ſur des peaux ſujettes à ſe racornir & à s'étendre, le défigurent néceſſairement au point qu'il devient ſouvent impoſſible de diſtinguer les empreintes des vrais ou des faux marteaux: ce qui occaſionne des litiges ſans nombre, toujours ruineux pour le Fabricant, quelle qu'en ſoit l'iſſue. Pour obvier à des inconvéniens ſi funeſtes dans leurs ſuites, ſans que les finances de S. M. en ſouffrent, les Fabricans propoſent de combiner les produits nets du droit depuis ſon établiſſement, d'en former une année commune, & de charger ſolidairement les Fabricans en Corps de chaque Ville, Bourg ou Village, de payer, d'après un rôle de répartition fait ent'reux, le montant annuel du droit. Il n'y aura, par ce moyen, ajoutent-ils, ni frais de régie, ni frais de Commis; les mêmes fonds rentreront & avec plus de ſûreté; les Fabricans ſeront tranquilles; le commerce reprendra ſon cours dans le Royaume; les Ouvriers qui en ſont ſortis rentreront; les Fabricans qui ont quitté reprendront; ceux qui penſent à ſe retirer continueront; les jeunes gens prendront de l'émulation &c. L'importance de l'objet & la ſimplicité du moyen ſemblent mériter une attention particuliere.

De Vitry-le-François, *le 15 Juillet.*

L'ouragan de la nuit du 27 au 28 Juin, après une ſéchereſſe de ſix ſemaines, rompit pluſieurs arbres, endommagea les vignes, coucha les bleds. Cependant les bleds ont diminué depuis, & l'on prévoit qu'ils diminueront encore.

D'Argenton (*en Berri*), *le 16 Juillet.*

Le 27 du mois dernier, entre 7 & 8 heures du ſoir, un orage violent accompagné de grêle & de tonnerre, dévaſta les bleds & les vignes de pluſieurs Paroiſſes des environs de cette Ville. On a été obligé de faucher les pailles que l'on trouvoit hachées dans les champs, & de ſemer du bled noir à la place du beau froment que l'on étoit à la veille de recueillir; foible reſſource, mais la ſeule qui reſtât dans une ſi triſte conjonc-

ture. Il y avoit plus de cinquante ans qu'on n'avoit vu les vignes auſſi belles qu'elles l'étoient préciſément dans les cantons frappés de la grêle : aujourd'hui non-ſeulement elles ſe trouvent dépouillées de leurs feuilles, de leurs fruits, & d'une partie de leur bois, mais ce qui reſte du bois a été meurtri au point que cet accident influera ſur la taille prochaine & par conſéquent ſur plus d'une récolte.

Les autres Paroiſſes que l'orage a enveloppées ont conſervé leurs grains & leurs vignes : ce fléau n'eſt tombé que ſur les arbres. Il y a eu des chênes, des châtaigniers & autres arbres fruitiers arrachés : quelques gros qu'ils fuſſent, ils n'ont pu réſiſter à la violence du vent. On voit ici de grandes maiſons à moitié découvertes, des clochers foudroyés &c.

Jamais, non jamais, on n'avoit remarqué autant d'ardeur pour le travail, autant de courage qu'en montroient nos Laboureurs & nos Vignerons à l'aſpect de l'abondante récolte qui s'offroit à eux dans leur extrême beſoin. Les chaleurs qui précéderent cette ſoirée déſaſtreuſe étoient exceſſives, inſupportables ; & toutefois aucun d'eux n'abandonna ſes travaux ordinaires. Preſque nuds, inondés de ſueurs, expoſés d'un côté à toute l'ardeur du ſoleil, de l'autre à la chaleur brûlante réfléchie par la terre, ils ſembloient n'être ſenſibles qu'à l'abondance & à la beauté des fruits qui croiſſent ſous leurs yeux. Faut-il d'autre encouragement à l'homme que la vive eſpérance d'être généreuſement payé de ſes travaux ? .....

De Tours, *le* 18 *Juillet.*

Le Roi, par ſa Déclaration du 13 Avril 1766, voulant donner des marques de ſa protection aux Agriculteurs, a accordé des exemptions de dixmes, tailles & autres impoſitions, à ceux qui entreprendroient des défrichemens de landes & terres incultes : ces encouragemens ont produit dans cette Généralité l'effet que S. M. en attendoit. On a mis beaucoup de terres en valeur : mais quelques perſonnes croyent s'être apperçues qu'on abuſoit de cette loi.

En quoi conſiſte cet abus ? En ce que pluſieurs de ceux qui entreprennent des défrichemens, à meſure qu'ils font peler les terres, arracher les landes, épines & brouſſailles, ramaſſent le tout en petits monceaux, pour fertiliſer le terrein. L'uſage de ces brûlis eſt auſſi général qu'ancien. Cependant il y en a qui prétendent que ſi les cendres qui en proviennent, & l'action du feu qui excite les ſels, procurent d'abord quelques récoltes abondantes, il eſt de notoriété & d'expérience que la terre bientôt épuiſée, refuſe le fruit du travail, & que le terrein n'étant à la fin d'aucune reſſource, on eſt obligé de l'abandonner. Mais il n'y a certainement que l'excès des brûlis trop répétés qui puiſſe avoir cet inconvénient ; & les défrichemens n'en demandent qu'un ſeul, ſouvent néceſſaire : ainſi on ne ſçauroit leur objecter cet abus.

On dit que cette opération appellée ici *écobuiſage*, entraîne des ſuites fâcheuſes, & que pluſieurs Paroiſſes en ont porté des plaintes. Il faut ſçavoir ſi ces plaintes ſont fondées. On dit que ſous *pretexte* que ces brûlis ne peuvent produire tout l'avantage qu'on s'imagine en retirer, s'ils ne ſont faits dans un tems ſec (ce qui n'eſt pas un *prétexte*, car cela eſt vrai), ceux qui les font faire choiſiſſent ordinairement la fin du printems & de l'été : ils ont raiſon. On ajoute que cela occaſionne une fumée ſi abondante que l'air en eſt obſcurci, fumée qui provenant de plantes encore vertes & la plûpart dans la force de la ſeve, répand une odeur déſagréable dont l'infection pourroit nuire à la ſanté des Habitans. Il eſt certain que le feu donne de la fumée : ſi le brûlis donne une odeur déſagréable, le fumier auſſi a cet inconvénient, & ſon infection eſt beaucoup plus durable ; cependant quoiqu'il fût prudent de prendre des précautions pour que le fumier n'infecte pas les villages, il ne ſeroit pas à propos de le proſcrire. Quant aux craintes que l'on a pour la ſanté des Habitans, comme cette fumée n'eſt qu'un brouillard paſſager, & que l'opération a eu lieu partout & dans tous les tems ſans qu'elle ait paru fort dangereuſe, il eſt à croire qu'on lui impute une maligne influence auſſi légérement qu'on en a imputé à la fumée du varech, aujourd'hui juſtifiée.

Enfin on prétend que cette fumée préjudicie notablement aux bleds, vignes & arbres fruitiers dont elle brûle la fleur & fait périr les feuilles : c'eſt ce qu'il faudroit

prouver & non pas ſimplement alléguer. Des perſonnes intéreſſées de quelque maniere à empêcher les défrichemens ne manqueront pas de prétextes pour arrêter les progrès de la culture. Il faut écouter celui qui ſe plaint, mais il faut vérifier s'il a tort ou raiſon. Il faut rendre juſtice, & rien au-delà.

Le Bailliage & Siege Préſidial de cette Ville rendit le 27 du mois dernier une Ordonnance par laquelle, ſous le bon plaiſir du Roi, & juſqu'à ce que S. M. en ait autrement ordonné, il eſt fait défenſes à toutes perſonnes de faire aucuns écobuiſages ou brûlis de défrichement pendant le cours des mois d'Avril, Mai, Juin & Juillet; & enjoint à ceux qui en font actuellement de les éteindre dans 24 heures de ſa publication, à peine de 300 liv. d'amende, ſans préjudice des dommages & intérêts de qui il appartiendra.

De Rouen, *le* 30 *Juillet.*

D'après l'avis donné dans la *Gazette d'Agriculture*, qu'on pouvoit, pour ménager l'orge, faire de la biere avec du chiendent, un Membre de la Société d'Agriculture a eſſayé d'en faire en ſuivant la recette publiée dans cette Feuille : il a en effet tiré de bonne biere du chiendent, & il compte en faire de meilleure encore à l'avenir. Il eſt à deſirer que l'exemple de ce Citoyen zélé pour le bien public ſoit ſuivi, ſur-tout cette année, où la boiſſon naturelle du pays eſt fort rare & chere à proportion. D'ailleurs c'eſt tirer un double avantage de l'extirpation de cette plante ſi nuiſible aux autres productions de la terre.

De Paris, *le* 23 *Juillet.*

Il eſt de l'équité de rétablir la réputation d'un Citoyen dont le commerce a reçu de rudes atteintes par des accuſations injuſtes. Le ſieur Jolivet, Marchand de vin de cette Ville, avoit eu ſon honneur & ſa fortune compromis par une ſaiſie de pluſieurs pieces de vins de ſes magaſins. Pour prononcer avec une pleine & parfaite connoiſſance de cauſe, M. le Lieutenant Général de Police a ordonné la déguſtation & l'analyſe de ces vins. MM. Demoret, la Planche, Baumé & Cadet, Apothicaires - Experts nommés par Ordonnance, ont eſtimé, d'après des expériences très-détaillées dans leur Rapport, que *tous ces vins étoient véritablement des vins de raiſin, qu'ils n'étoient point altérés par aucune matiere étrangere, que ſans être fins ils étoient de bonne qualité & ſalubres, & qu'il falloit bien qu'ils fuſſent tels pour s'être conſervés bons*, malgré divers accidens qu'ils avoient eſſuyés. Le Rapport de ces Chymiſtes eſt fort long & propre à ſervir de regle pour des opérations de ce genre. Ce procès ſert d'ailleurs à confirmer une obſervation importante en ce genre, c'eſt l'inutilité, l'inſuffiſance, le danger même de la ſimple déguſtation qui, pendant ſi long tems, a été la baſe des jugemens. Parmi les Déguſtateurs, les uns ont voulu que les vins du ſieur Jolivet fuſſent compoſés avec du poivre, les autres qu'ils fuſſent faits avec de l'hydromel, enfin les Chymiſtes les ont ſoutenus bons, naturels & ſans mélange.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Réponſe à la Queſtion propoſée dans le N°. 27 du 26 Mai.

La queſtion que vous propoſez, Monſieur, demanderoit quelques éclairciſſemens fondés ſur la Coutume du Pays. Pour éviter la longueur, je vais répondre aux articles ſans les rapporter; en reprenant votre Gazette, on adaptera facilement les réponſes aux objets analogues.

Le droit de terrage n'eſt pas toujours portable à la grange du Seigneur : je ſuis Propriétaire d'une terre dans le Bourbonnois, un morceau de terre enclavé dans les miennes eſt ſujet à ce droit; nous ſommes trois Seigneurs à le partager, & les Seigneurs ainſi que les Religieux dont vous parlez, recueillent le tribut que le Colon leur laiſſe.

La Meſſe que les Religieux ſont obligés de dire paroit la ſeule preuve qu'ils n'ont point été Bailleurs de fonds; mais le droit de quart paroit exorbitant, à moins qu'on n'ait voulu leur faire un pur don du ſurplus. Il y a des Pays où la Coutume prononce

qu'il n'y a point de ſervitude ſans titres ; pour un droit ſi onéreux, ne pourroit-on pas ſe ſervir de la faveur de la Coutume, ſi elle y avoit lieu, ou ne pourroit on pas propoſer aux Religieux de ne pas dire de Meſſe plutôt que de donner une contribution ſi forte, à moins qu'il ne ſoit expliqué par leurs titres que le marché ne pourra jamais être réſilié ? Il paroit clair qu'ils ne ſont pas Bailleurs de fonds; il n'eſt pas dit qu'ils ayent bâti la Chapelle, ils peuvent donc être regardés comme Deſſervans à gages : les ancêtres des Habitans actuels ont fait des conditions qui ne conviennent plus aux ſucceſſeurs qui, ſans contredit, doivent être reçus à rompre un marché qui leur eſt onéreux. Ils n'ont rien reçu que le payement annuel ou hebdomadaire, c'eſt une eſpece de rente dont, je crois, ils peuvent ſe rédimer; encore une fois, le marché pourroit ſe réſilier, d'autant plus qu'il n'y auroit de reſtitution à faire de part ni d'autre.

Le déſaſtre que vous peignez & qui afflige ces cantons, eſt une ſuite naturelle d'un droit exorbitant ; mais ce qui me ſurprend, ce ſont les nouvelles prétentions de ces Religieux. Comment peuvent-ils conteſter la directe au Seigneur voiſin, d'après des titres auſſi anciens que ceux que vous annoncez ? On trouvera cent exemples dans le Bourbonnois que tel a la dime dont le voiſin a la Juſtice, tel autre a les lods & ventes ſans avoir la Juſtice ; tous ces différens droits ſont de convention. Il y a même un uſage ſingulier en Nivernois ; un voiſin ne cultive pas ſa terre, l'autre voiſin la cultive ſans l'aveu du Propriétaire, & en eſt quitte pour lui payer ou lui abandonner le quart de la récolte. Quant à leurs dernieres demandes, elles me paroiſſent bien moins fondées : des arbres de deux cens ans prouvent une poſſeſſion bien ancienne ; & ſi ces Religieux excipoient de la poſſeſſion pour juſtifier la propriété de leurs droits de terrage, comment peuvent-ils attaquer la preuve qu'on tire de pareils bois ? D'ailleurs, comme vous remarquez fort bien, les Ordonnances y ſont contraires. La demande pour les prés n'eſt pas ſoutenable ; il ſeroit aiſé de leur citer un exemple ſemblable, quant au fait, mais bien différent par la conduite du Seigneur. Des Colons, Propriétaires de vignes en Bourgogne, payoient un droit de vendange au Seigneur, ils l'ont trouvé trop fort ; en conſéquence ils ont arraché leurs vignes & cultivent en grains ces mêmes terres qui ſe trouvent affranchies ; le Seigneur a été trop honnête pour intenter de procès à ſes Vaſſaux : il paroiſſoit toutefois que ſes ancêtres étoient Bailleurs de fonds.

Je vous aurois, Monſieur, communiqué plutôt mes foibles idées, mais j'arrive du Bourbonnois, & cette queſtion m'a frappé tellement que je n'ai pu m'empêcher d'y répondre, quoiqu'il ſoit un peu tard. Je ſuis très-parfaitement &c.

I I.

Fumoir ou ſoufflet méchanique à l'uſage des Cultivateurs, & propre à étouffer dans leurs trous des familles entieres de rats, mulots, taupes, ſouris, loirs.

Cet inſtrument métallique & portatif eſt conſtruit de façon à contenir du feu & à fournir un courant de fumée qui, par le moyen de tuyaux qui s'y adaptent, à la longueur néceſſaire aux circonſtances, étouffe dans le fond de leurs trous les familles entieres de ces animaux deſtructeurs de la culture ; il peut même s'employer avec avantage contre les chenilles qui viennent d'éclore.

On garnit le foyer de chiffons de toute eſpece, imprégnés de mauvaiſes huiles & de vieille graiſſe mêlées avec du ſoufre, poix-réſine & autres ſemblables ; un ſimple briquet ſert à allumer ſur les lieux ces mélanges, & le jeu du piſton acheve l'opération.

Il n'eſt pas de Cultivateur qui n'ait éprouvé les ravages que cauſent ces animaux deſtructeurs, & qui n'ait plus d'une fois réfléchi ſur les moyens de s'en délivrer : on peut annoncer la bonté de cette machine comme sûre, aucuns de ces animaux ne pouvant réſiſter à ſon effet, & l'on peut la regarder comme le plus efficace de tous les moyens dont on ait fait juſqu'à préſent uſage.

Se vend chez M. Diodel, rue S. Honoré, à la Roſe, *vis-à-vis l'Oratoire ; le prix en eſt fixé à 72 liv.*

I I I.

Lettre ſur un traitement de la rage.

Monsieur,

Votre zele pour le bien public & pour les

progrès des connoiſſances utiles, m'enhardit à vous faire part d'une expérience dont le ſuccès ne ſçauroit être regardé comme indifférent ou de peu de conſéquence.

Le 14 du mois de Décembre dernier, à la métairie de Gournier appartenant à M. l'Eveque d'Uſez, un chien mordit au muſeau deux bœufs & leur fit des inciſions dans les morſures. Le 16 du même mois on s'apperçut que des chats avoient été également mordus; cependant comme le chien continuoit à folâtrer, on ne crut pas qu'il fût enragé, & on ſe raſſura ſur les ſuites de cet accident. Mais quinze jours après, les chats mordus devinrent enragés. On ſe hâta de tuer les chats & le chien; le Propriétaire des deux bœufs qui avoient été auſſi mordus, fut dans l'affliction, & il ne douta plus que ſes deux bœufs ne devinſſent auſſi enragés. Sur quoi, on ſe détermina à les vendre pour la boucherie, mais par bonheur, perſonne ne voulut les acheter, à cauſe de la maigreur extrême de ces animaux.

Dans cette conjoncture, je me trouvai le premier jour de l'an à une ferme dépendante de l'Abbaye de Campagnac, où j'appris ce fâcheux accident. Je fis dire au Fermier de Gournier, que je connoiſſois, de venir me trouver à Uſez; ce qu'il fit. Comme je ſçavois qu'il étoit pauvre, je lui promis de traiter ſes deux bœufs & de leur donner gratuitement les remedes qu'il faudroit.

Le 2 Janvier, je fis prendre à chacun des animaux malades un bol compoſé de deux ſcrupules de turbit minéral, demi-once de thériaque fine, & ſuffiſante quantité de poudre cordiale du Parfait Maréchal. Pendant neuf jours on donna le matin à chaque bœuf un bol compoſé de la même façon, & on le leur fit avaler dans un peu de pâte faite avec de la farine ordinaire.

Le remede eut le meilleur effet qu'on pût en attendre; les bœufs ne donnerent aucun ſigne de rage, & au bout de quarante jours le Métayer fut parfaitement tranquille ſur le ſort de ces deux animaux. Cependant ſes alarmes ſe renouvellerent au ſujet de quatre autres bœufs qu'il avoit ſéparément dans une écurie, à côté de celle où les deux autres bœufs avoient été mordus. Trente-deux jours après que les chats avoient été mordus par le chien, un de ces quatre bœufs devint enragé, & le Métayer crut n'avoir rien de mieux à faire que de le tuer d'un coup de fuſil, n'ayant pas eu la précaution de venir chercher le remede que j'avois donné aux premiers. Quant aux trois autres, il prit le parti de les traiter comme les deux premiers, & durant trois jours conſécutifs, il leur donna le matin le bol dont j'ai parlé. Sa crainte ne tarda pas à ſe diſſiper, & les animaux malades ont été parfaitement guéris. Tout ce qu'on a remarqué, c'eſt que le poil leur eſt tombé, ſur-tout à ceux qui avoient été mordus les premiers. La preuve que leur guériſon a été complette, c'eſt qu'ils font les labours tout comme auparavant.

J'ai cru, Monſieur, que cette expérience étoit trop utile, pour que je ne fuſſe pas empreſſé de vous en envoyer le détail. Je m'eſtimerois heureux ſi je pouvois par-là vous convaincre du zele que j'ai pour le bien public. J'ai l'honneur d'être &c. *Signé*, BOUSCHON, *Maître Apothicaire-Juré de la Ville d'Uſez.*

IV.

Noms des Capitaines partis des Pors de France, arrivés à Pétersbourg, depuis le mois de Mai juſqu'au 1 Juin.

Le Capitaine Jean-François Neſſe, parti de Saint-Valeri, arrivé à Péterſbourg en 42 jours; les Capitaines Sibrand Vobord, Anne Binnes, André Dirkſen, Dirk Herkes, partis de Bordeaux, arrivés au meme lieu de Péterſbourg, le premier en 50 jours, le ſecond 24, le troiſième 27, & le quatrième 36.

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Samedi 11 Juillet 1772, au Mercredi 15 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 12, 18 à 24 liv. *le ſeptier; idem* au Port de la Greve, de 17 à 24 l. 10 ſ. Le ſeigle, de 9 liv. 10 ſ., 10 à 12 livres; l'orge, de 8, 9 à 10 liv. auſſi *le ſeptier.*

Du Mercredi 15 Juillet 1772, au Samedi 18 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 13, 18 à 24 livres *le ſeptier; idem* au Port de la Greve, de 19 liv. 10 ſ. à 22 liv. Le ſeigle, de 10 liv. 10 ſ., 11 l. 5 ſ. à 12 liv.; l'orge, de 8, 9 à 10 l. auſſi *le ſeptier.*

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 15 Juillet 1772 au Samedi 18 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 18, 19 l. 10 ſ. à 21 l. 10 ſ.; *idem* au Port de la Grêve, de 19 à 20 l. *le ſeptier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'eſt vendu Porte Saint Michel, le 22 Juillet 1772, de 52 à 53 l.; *idem* nouveau de 50 à 51; le cent de paille vieille & nouvelle, de 21 à 22 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 49 à 50; *idem* nouveau, de 47 à 48; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg S. Laurent, de 20 à 21 liv; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 48 à 49; *id.* nouveau, de 46 à 47; le cent de paille vieille & nouvelle, de 19 à 20 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 22 Juillet 1772.*

		H	G	
Or de Portug. à . .	721			*marc.*
Du Mexique à . . .	716			
Du Perou à	708			
Les guinées à . . .	718			
Ducats à	97	15		*once.*
Or fin à 23 k. . .				
31 32.	99	5		
Or à 20 karats à . .	83	10		
L'argent à 11 d. . .				*marc.*
20 g. à	53	10		
Idem à 11 d. 10 . .				
gr. à	51	10		
Piaſtres à	48	14		

CHANGES DE PARIS, *du 22 Juillet 1771.*

Amſterdam	55	¼	
Londres	32	3	16 d.
Hambourg	182		
Madrid	15	2	6
Cadix	14	19	6
Livourne	96	¼ à ½	
Gênes	94	¼ à ½	
Lyon, *Août.*	½ p.	⅝ p.	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juillet 1772.	*Lundi 20.*	*Mardi 21.*	*Mercredi 22.*
COMP. D. IND.			
Actions à 7 coup.	1160 55	1160 62 ½	1170 67 ½
D°. 16/25es. à 7 cou.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. à 4 coup.	. . . . .	. . . . .	146 . . .
D° 25es. à 4 coup.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	269	270. . . .
Prom. à 5 p. 8. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 4 p. 8. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Loterie 5e tirage.	475 8 . . .	475. . . .	475. . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, ſix derniers mois 1771.

Du Sam. 18 Juil. 1772		Du Lundi 20.		Du Mardi 21
Meſſieurs		*Meſſieurs*		*Meſſieurs*
Lenoir, ſix dern. mois 1771.	L.	Certain, ſix dern. mois 1771.	J.	Viellard, ſix d. mois 1771.
Clouet, *idem.*	M.	Maſſon, *idem.*	L.	Defrance, *idem.*
Delarue pere, *id.*		Delamotte, *idem.*		Marſollier, *id.*
Caron, *idem.*		Creuzé, *idem.*		Defays, *idem.*
Goſſey, *idem.*	Z.	Thevenin, *idem.*	M.	Cauchy, *idem.*
.....		.....		.....
.....		.....		.....
.....		.....		.....
.....		.....		.....
.....		.....		.....
.....		.....		.....
.....		.....		.....
.....		.....		.....
.....		.....		.....

A Paris, du Bureau Royal de Correſpondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, ...

GAZETTE *D'AGRICULTURE,* COMMERCE, *ARTS ET FINANCES.*

ANNÉE 1772. Du Samedi 1er. Août.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 11 *Juillet.*

IL eſt queſtion aujourd'hui de Loix ſomptuaires. En attendant qu'on ait défini le *luxe*, on agite s'il eſt utile ou nuiſible ; les avis ſe partagent, & chacun pourroit bien avoir raiſon, en partant de ſes ſuppoſitions particulieres. Pendant qu'on diſpute ſur ce point, ſans trop ſonger à examiner ſi, en ſuppoſant avec fondement le vrai luxe nuiſible, les Loix ſomptuaires ſeroient bonnes & utiles, M. Martfeldt, Membre du Conſeil de Chancellerie, Secretaire de la Société d'Economie Rurale, Auteur de divers écrits ſur l'Economie & les Finances, eſt chargé, pour couper court aux difficultés, de dreſſer un plan de réforme. Comme ce plan doit être enſuite examiné à loiſir, il eſt permis de repréſenter d'avance que les Loix ſomptuaires ne ſeroient juſtes qu'autant qu'elles ne violeroient point le droit de propriété, car ce droit eſt la regle primitive de la juſtice ; qu'elles ne ſeroient efficaces qu'autant qu'elles préviendroient toutes les ſortes de dépenſes déſordonnées, car le luxe ſe maintiendroit en prenant toutes les formes tolérées ; qu'elles ne ſeroient ſages qu'autant qu'en élaguant des rameaux de commerce on n'en attaqueroit pas des branches importantes, car le bien ne compenſeroit même pas le mal. Or le Gouvernement éclairé s'appercevra bientôt qu'il eſt d'une impoſſibilité abſolue de remplir ces trois conditions dans des Loix ſomptuaires ; & l'on en offre la démonſtration à M. Martfeldt, lorſque ſon plan ſera connu.

Le ſieur Hoſman, Fabricant, a publié un écrit dans lequel il prétend que depuis vingt-quatre ans les Fabriques de Danemarck ont rapporté au Royaume deux millions de rixdales. Il faut relever les erreurs du Fabricant Hoſman, en prouvant avec lui l'utilité & la néceſſité des Fabriques : il faut lui apprendre que deux millions gagnés par les Fabricans tout & preſque tout entiers ſur la Nation ne ſont pas deux millions acquis pour la Nation, puiſqu'ils les reçoivent d'elle & qu'ils ne les lui donnent pas ; il faut lui apprendre que les gains des Fabricans ne ſont que des ſalaires & des intérêts de leurs avances, & que leur payement ſuppoſe l'argent ou le revenu préexiſtant dans les mains de la Nation ; il faut lui apprendre que l'érection & des Fabriques ſubſiſtantes & des Fabriques tombées a coûté au Gouvernement des ſommes immenſes perdues pour la plûpart, & priſes ſur des fonds qui auroient fait beaucoup valoir la culture ; il faut lui apprendre que des Fabriques fondées ſur des privileges excluſifs ſont contraires aux intérêts des Cultivateurs & des Conſommateurs, & que quand, ſans leur être funeſtes, elles auroient tiré tous leurs bénéfices de l'Etranger, ces bénéfices ſeroient toujours le ré-

ſultat des productions & des capitaux qui étoient préalablement dans les mains de la Nation ; il faut lui apprendre qu'en attribuant de telles propriétés aux Fabriques, il invite l'Adminiſtration à les charger d'impôts qui nuiroient & aux Fabriques & à l'Agriculture &c. &c. &c.

ALLEMAGNE.

De Vienne, *le* 12 *Juillet.*

On vient de publier dans la Gazette des Arts de cette Ville, un ſecret pour conſerver les inſectes & les animaux, après les avoir vuidés. Il n'y a qu'à retourner leur peau encore fraîche, à en frotter le dedans *d'arſenic*, à la remplir enſuite de coton ou de mouſſe, & enfin après l'avoir retournée de nouveau & laiſſé ſécher, à paſſer par-deſſus, avec un pinceau léger, de l'eau-de-vie dans laquelle on a fait diſſoudre de *l'arſenic*, & toujours de *l'arſenic*. En vérité, pour conſerver des plumes & des peaux, il ſeroit cruel d'expoſer la vie des hommes.

De Gottingue, *le* 15 *Juillet.*

L'uſage des grains ou charbonnés ou ergotés a occaſionné de terribles maladies dans les lieux affligés de la diſette, dans le pays de Hanovre ſur-tout; du moins on attribue ces maladies à l'uſage de ces grains. Ceux qui en ont beaucoup mangé ont péri, pour la plûpart, malgré les ſecours de la Médecine; ou s'ils ont paru d'abord échapper au danger, on les a vus vers la fin de l'hiver perdre l'uſage de quelque Membre & tomber dans l'imbécillité. Quelques perſonnes envoyées aux eaux de Pirmont, aux frais de la Société Electorale d'Economie, ont été guéries. On vient d'envoyer un autre de ces malades aux eaux de Rehbourg, c'eſt la derniere reſſource.

ITALIE.

De Florence, *le* 7 *Juillet.*

On a eſſuyé dans ce pays & dans pluſieurs autres Provinces d'Italie pluſieurs ouragans. A l'Iſle de Procita, dans le Golfe de Naples, la mer s'eſt élevée & a briſé beaucoup de bateaux; la gréle a ravagé les campagnes, l'effroi s'eſt répandu dans toute l'Iſle. On écrit de Modene que le Tartaro s'eſt débordé, & qu'il n'a laiſſé aucune eſpérance de ſemer du bled Turc dans les champs qu'il a couverts.

On mande de Rome que S. S. travaille d'une maniere vraiment efficace au ſoulagement des Peuples, en ſupprimant ou diminuant peu à peu les taxes ſur les denrées de commune néceſſité.

ANGLETERRE.

De Londres, *le* 16 *Juillet.*

Un vaiſſeau venu d'Antigoa a apporté la nouvelle que les Habitans de la Jamaïque avoient été pendant deux mois ſous les armes, à cauſe d'une révolte des Negres.

On mande d'Edimbourg que les Marchands de Glaſgow ont vendu à des Agens François pour la valeur d'environ 60,000 l. ſterl. de marchandiſes payables auſſi-tôt qu'elles ſeront embarquées. Cette nouvelle mériteroit quelques détails. Une Compagnie de Marchands de la même Ville a ſuſpendu ſes payemens.

On écrit de Gibraltar que, depuis longtems, on n'avoit pas vu autant de Pirates Algériens, qu'il s'y en trouve, la plûpart ſous pavillon Ruſſe.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Montpellier, *le* 17 *Juillet.*

La récolte n'a pas répondu partout à ſes apparences; il y a eu en divers endroits beaucoup de paille & peu de grains. Nous ne parlons que du Bas-Langedoc; le Haut-Languedoc paroit avoir été encore moins favoriſé. A Toulouſe, on eſtime à 120 mille livres la perte ſeule des vitres caſſées par la grêle, des croiſées &c.

» L'enfant d'Anſéaume qui découvre les » ſources à travers les pores de la terre, » doit bientôt venir en cette Ville. Nous » ſommes perſuadés que notre Académie » des Sciences profitera de cette occaſion » pour examiner un ſi ſingulier phénomene. » Au reſte nous avons lu dans pluſieurs

» Voyageurs qu'il exiſte aux extrêmités de » la Laponie une eſpece d'hommes qui » voyent à travers les murs les plus épais. » Nous croyons même que ce fait eſt rap- » porté dans le Recueil des *Mémoires de l'A- » cadémie des Sciences de Paris* ».

(*On trouve dans les* Tranſactions Philoſophiques *de Londres l'hiſtoire d'une fille qui indiquoit avec aſſez d'exactitude les eaux ſouterreines, mais par le moyen des vapeurs, & ſans doute dans les circonſtances favorables d'un tems calme & ſerein* &c.)

De Bordeaux, *le 19 Juillet.*

Les Entrepreneurs de la *Manufacture de poulets* ci-devant annoncée, ont ouvert deux fois leur attelier au Public, & le ſuccès a répondu à leurs promeſſes. Une foule de curieux, après avoir vu dans leur laboratoire la naiſſance & l'éducation des poulets, n'ont point balancé à leur donner des preuves de leur zele : ils ſe ſont empreſſés à leur prêter les ſecours néceſſaires pour étendre & ſoutenir un établiſſement qui intéreſſe à divers égards. La ſouſcription ſera ouverte juſqu'au 20 Août. Les perſonnes qui vondront y prendre part ſont invitées à s'aſſurer par elles-mêmes de la vérité de cet avis, & à ne pas s'en rapporter à des bruits malicieuſement ſemés contre l'entrepriſe. La pratique de cet Art eſt, dit-on, fondée ſur des regles invariables; elle n'eſt aſſujettie à aucun tâtonnement; & ſes principes, tous tirés de ce que la Phyſique expérimentale & l'Hiſtoire naturelle enſeignent de plus certain & de plus ingénieux, ſont de nature à être démontrés avec autant de rigueur que les difficultés de la Géométrie.

Les prix des grains ſe ſoutiennent fort hauts. Les eaux-de-vie valent 210 livres les 32 veltes.

De Rennes, *le 19 Juillet.*

Nous avons la douleur de voir une partie des grains de la nouvelle récolte infectés du charbon. La perte eſt grande, le danger l'eſt auſſi. Le meilleur moyen pour en prévenir les ſuites, c'eſt d'encourager, de ſoutenir, de conſeiller le Laboureur: c'eſt le moment de lui communiquer les inſtructions propres à empêcher ou diminuer à l'avenir de tels accidens. Le malheur diſpoſe à la réforme. Une ſéchereſſe opiniâtre fait beaucoup de tort dans pluſieurs cantons; les bleds de Turquie & autres productions en ſouffrent beaucoup. Nous ne pouvons pas nous attendre à une bonne récolte de cidre.

De Villefranche (*en Beaujolois*), *le 20 Juillet.*

Depuis pluſieurs années, on avoit fait diverſes tentatives pour former des établiſſemens d'Indiennerie, tant dans cette Ville, que dans d'autres lieux de la Province. Ces projets devoient d'autant mieux réuſſir que les écoles établies depuis quinze à dix-huit ans pour enſeigner à filer le coton dans cette Généralité, ayant fort attaché le Peuple à ce genre d'induſtrie, on a été en état de fabriquer des toiles fil & coton à meilleur marché que nulle autre part. Cet avantage étoit ſi marqué que les Suiſſes même nous avoient demandé de ces toiles, dans ces dernieres années. Cependant nous n'avions encore vu dans nos cantons aucune entrepriſe un peu conſidérable en Indiennerie. Les ſieurs Landry, à Villefranche, & Faſquet, à Amplepuys près de S. Symphorien de Lay, travaillent à la ſatisfactiou du Public. Le ſieur Riſler de Mulhauſen, aſſocié avec les ſieurs Humblot & Buyron de cette Ville, vient d'établir une Indiennerie compoſée déjà de vingt tables d'Imprimerie : les Ouvriers & Ouvrieres à proportion. Les premieres indiennes levées de deſſus les prés ont été trouvées très belles. Les talens des Entrepreneurs, & leur ſage économie, nous garantiſſent que cette Fabrique aura une proſpérité durable. Il ſeroit à ſouhaiter qu'on pût lui procurer des toiles nationales tout coton, en quantité proportionnée à ſon travail. Il y a déjà eu des récompenſes promiſes par le Conſeil pour encourager la fabrication de ces ſortes de toiles.

De Lyon, *le 24 Juillet.*

La ſéchereſſe a fait ſouffrir, dans la Province, toutes les productions pendantes : on n'eſt pas ſans inquiétude même pour les vignes : juſqu'à préſent il y a lieu d'en eſpérer une bonne récolte; on ſçait que le vin eſt la principale production de ce pays.

Le ſeigle & le froment ont beaucoup moins rendu que l'on ne s'en étoit flatté. Les pailles étoient aſſez belles, & les épis longs, mais pour la plûpart dégarnis : les grains avoient comme avorté. La gerbe ne rend que les deux tiers ou les trois quarts de ce qu'elle rend ordinairement ſous le fléau.

DE TOURS, *le 24 Juillet.*

En vertu d'un Réglement de Police du 27 Juin, il ne ſera plus permis de crier dans les rues, *vieux chapeaux, vieux chapeaux*, à moins qu'on ne ſe ſoit fait préalablement inſcrire au Greffe comme *Drapellier*. Le zele de nos Officiers n'a pas cru devoir laiſſer échapper ce commerce à ſon inſpection. Le Jugement contient pluſieurs articles. On y défend, par exemple, de vendre & d'acheter des clefs ſans les ſerrures, ſous peine de cent livres d'amende & de priſon. Les autres articles ont de même pour objet d'empêcher différentes ſortes d'achats & de ventes quelquefois illégitimes de la part de ces gens qui, de leur autorité privée, oſoient s'ériger en Crieurs de vieux chapeaux.

DE RHEIMS, *le 26 Juillet.*

La ſaiſon continue d'être favorable aux récoltes. La moiſſon du ſeigle s'eſt faite à la ſatisfaction du Laboureur. Les grains du raiſin ſont actuellement auſſi gros qu'ils l'étoient l'année derniere au mois de Septembre. Tout promet bien, ſans néanmoins atteindre à une pleine année. Depuis ſi long-tems nous recueillons ſi peu que nous regardons deux tiers ou même moitié d'année, avec la qualité, comme bonne récolte. Ces circonſtances ont produit dans l'humeur des Habitans un changement agréable. Depuis nombre d'années, on avoit découvert à la porte de la Ville une ſource d'eau minérale : elle vient de ſe manifeſter dans une langue de terre d'environ vingt-cinq pieds, laquelle ſépare les deux bras de la riviere de Veſle : il faut qu'elle paſſe ſous un vaſte marais & ſous la riviere même pour venir jaillir dans cet endroit. Un grand nombre de malades déſeſpérés de tout âge ont été guéris par l'uſage de ces eaux ; l'expérience & l'analyſe chymique prouvent qu'elle eſt bonne pour tous les maux d'eſtomac. Leur réputation & le plaiſir attirent dans ce lieu un grand concours de monde : on y a conſtruit une grande ſalle en planche, en attendant qu'on puiſſe y élever un vaux-hall. Les amuſemens ſont auſſi un remede : on en trouvera à cette fontaine ; on y voit juſqu'à douze cens perſonnes par jour. La Police a ſoin d'en écarter tout ce qui pourroit troubler l'harmonie & la tranquillité publique.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Avis ſur une brouette économique, des preſſoirs portatifs, un crible à vent & une machine à broyer les noyaux, par M. Vallet, Curé de Colombe.

1°. La brouette eſt connue en Dauphiné ſous le nom de *galere ;* elle a été corrigée & perfectionnée par l'Auteur de l'avis. Deux perſonnes voiturent, avec cette machine, autant de terre qu'en voiturent deux hommes avec les brouettes ordinaires.

Elle eſt à deux roues. La hauteur de ces roues eſt de quatre pieds moins deux pouces. Du bord de la caiſſe au joug, il y a trois pieds moins un pouce. La longueur de la caiſſe eſt de quatre pieds & demi, ſa largeur de deux pieds moins un pouce, ſa profondeur d'un pied trois pouces. La hauteur du joug eſt de deux pieds. Il faut que le joug ſoit libre au timon, étant retenu par une cheville. Il doit être plus peſant d'un côté que de l'autre, de maniere que, quand on a vuidé la brouette, un bras du joug ſe trouve toujours droit, ce qui donne aux deux hommes le moyen de la remplir : après quoi, ils appuyent le joug contre leur eſtomac, pour conduire la terre. Les roues ſont ferrées avec du fer plat, d'environ deux lignes d'épaiſſeur. Le timon eſt annexé à la caiſſe par le milieu, traverſé par des morceaux de bois quarrés ſur leſquels ſont clouées les planches qui forment le fond de la caiſſe : elle eſt ſemblable à celle des tombereaux ordinaires. En élevant le timon, la terre tombe. Les roues doivent être légeres ainſi que la caiſſe qu'il faut faire de planches de peuplier, parce qu'elles ne ſe rompent pas comme les au-

tres que les pierres ont bientôt briſées.

M. Vallet ſe propoſe d'en faire conſtruire des modeles en bas relief qu'il enverra aux adreſſes qu'on voudra bien lui indiquer.

2°. Il a auſſi des modeles de cinq preſſoirs de ſon invention, commodes, expéditifs & peu coûteux. On peut les conſtruire des débris des anciens preſſoirs. La deſcription en eſt imprimée in-8°. & contient quatre feuilles avec des planches.

Le premier preſſoir portatif eſt ſimple & peu coûteux; le ſecond eſt plus commode, plus expéditif, mais plus cher: & il faut un bon Ouvrier pour faire les cuves ou caiſſes qui s'emboîtent les unes dans les autres. Il y en a un autre double plus embarraſſant, plus peſant & plus cher, mais auſſi plus expéditif encore: on y preſſe deux cuves à la fois, & ſix pieds de vendange au lieu de trois. On trouve enſuite la deſcription d'un preſſoir fixe, ſupérieur aux preſſoirs ordinaires & moins coûteux &c.

3°. Nous parlâmes l'année derniere du crible à vent, diviſé en compartimens différens, deſtinés à ſéparer toutes les matieres & les mauvais grains qui pourroient altérer notre nourriture. Cette machine mériteroit d'être gravée; mais les facultés de M. Vallet & les avances qu'il a été obligé de faire pour divers objets, ne lui permettent pas de ſe livrer à de nouvelles dépenſes, s'il n'eſt aſſuré du rembourſement de ſes frais. Il publiera en même tems une deſcription très-préciſe de cet inſtrument. Il offre de diriger l'Ouvrier, ſi on lui demande un crible en grand.

4°. L'Auteur a inventé une machine à deux cilindres pour broyer les noyaux de noix, de ceriſe, d'abricot, ainſi que les olives &c. Elle eſt très-ſimple. Deux perſonnes la font mouvoir avec aiſance. Elle vient récemment d'être miſe à l'épreuve par un Liquoriſte de Grenoble qui a fait en deux jours plus d'ouvrage, avec plus de facilité & moins de déchet qu'il n'en faiſoit en neuf jours. En trois minutes, il a broyé quarante-une livre de ceriſe, en préſence de M. R., Ingénieur des ponts & chauſſées, de MM....., Officiers du Régiment de la Marck, & de pluſieurs Bourgeois de cette Ville. La machine ſe tranſporte aiſément. Elle ne demande ni cheval ni eau. Une ſeule peut ſuffire pour tout un Village.

Un modele de cette machine & deux modeles de preſſoirs, encaiſſés, emballés, repréſentant les machines prêtes à être miſes en œuvre, coûteront cent livres, y compris les trois gravures & les trois deſcriptions imprimées. Ces inventions ont demandé beaucoup d'épreuves & coûté beaucoup de dépenſes. Comme elles ſont auſſi ſimples qu'utiles, il eſt très-aiſé de les conſtruire d'après les planches & les deſcriptions. Il ne ſeroit pas juſte que les dépenſes de M. Vallet qui conſacre tous ſes travaux & ſa fortune au bien de ſes Paroiſſiens & au bien public, fuſſent perdues; cette perte rejailliroit ſur les malheureux. S'il ſe préſentoit un certain nombre de Demandeurs qui vouluſſent concourir à faciliter la publication & le débit des deſcriptions & des bas-reliefs, il y auroit des arrangemens à prendre.

Pour ces divers objets, on s'adreſſera à l'Auteur, Curé de Colombe, en Dauphiné; ou chez M. Boyer, Directeur des lits militaires, à Grenoble. Il faut qu'on ait l'attention de lui indiquer exactement les adreſſes où il pourra faire les envois que l'on deſirera. On pourra lui faire paſſer l'argent à Lyon, à Paris, par lettres de change.

I I.

Nouvelle épreuve de grains d'automne, ſemés en Février. De Choiſi-le-Roi, le 22 Juillet 1772.

MONSIEUR,

J'ai lu avec plaiſir l'article d'Argenton dans votre Gazette du 7 Juillet où vous rapportez la tentative de M. le Prieur de Saint-Gilles qui a ſemé du bled d'automne en Mars; je vais vous faire part de mon eſſai.

Depuis cinq ans, je fais valoir un bien ſitué ſur le bord de la Seine; malgré quatre labours bien faits & aſſez de fumier ſoit d'écurie ſoit du parc des moutons, je n'ai pas encore été content d'aucune récolte de bled: le grain promet beaucoup juſqu'après la fleur, & finit toujours par être pris de chaleur; les anciens Habitans du pays m'ont aſſuré que cet inconvénient avoit exiſté de tout tems & qu'on l'attribuoit aux brouillards de la riviere. L'hiver dernier, je me trouvai avec un Fermier de Greſſy, homme

auſſi eſtimable par les talens d'agrément que par la ſcience profonde de ſon état ; je lui fis part de mes travaux, & lui ajoutai que mes bleds de Mars étoient toujours très-bons ; il me dit qu'il me conſeilloit de tenter, ainſi que les Anglois, de ſemer du bled d'automne en Février, qu'il l'avoit fait lui-même & en avoit été content ; en conſéquence, le 20 Février dernier, j'en ai enſemencé un arpent ; il eſt fort beau aujourd'hui quoique fort clair, parce que lors de la ſemence, tous les corbeaux, les pigeons & les perdrix s'y ſont jettés ; inconvénient auquel il ſeroit facile de remédier. Si le grain devient plus beau ſortant de l'épi, je ne doute pas qu'il n'y ait beaucoup d'avantage à ſuivre cette méthode pour ceux qui ſeront dans ma poſition. Auſſi-tôt après la récolte, j'aurai ſoin de vous faire part de ſon produit & de ſa différence avec le même grain ſemé en automne. J'ai l'honneur d'être &c.

Signé, RUSSEAU.

III.

Réponſe à une Lettre inſérée dans les Affiches de Province, N°. 20. à B. ce 10 Juin 1772.

M.

On lit dans les *Affiches* de Province du Mercredi 13 Mai 1772, pag. 80, colon. 2. l'article ſuivant.

» *Extrait d'une Lettre de Lamballe en Bretagne, 27 Avril 1772* ». Comme j'ignore » qui eſt l'Auteur du *Journal d'Agriculture*, » trouvez bon qu'en qualité de votre Abonné depuis long-tems, je vous expoſe mes » difficultés ſur l'article III, pag. 254 du » N°. 32 de ce *Journal*, an. 1772. Il s'agit » d'une lettre de M. Charlemagne, *Fermier* » *Général* à Bobigny, adreſſée à M. le Doſſeur, Régiſſeur de Guémadeuc en Pléneuf » près notre Ville. Le nouveau Fermier » Général dont je n'ai pu trouver le nom » dans l'Almanach Royal de cette année, » parce que ſa qualité eſt apparemment de » plus fraîche date, a reçu, dit-il, des lan» des de Bretagne, des pieds de bled qui » avoient deux pieds de hauteur. Mais ce » qui l'a ſurpris » c'eſt que, malgré cette » prodigieuſe grandeur, les fanes ne pa» roiſſoient pas inclinées à entraîner les » épis ». Moi, qui ſuis à portée de voir ces » mêmes pieds attachés ſolidement à la » terre, je ſuis bien plus ſurpris que les » bleds rendus à Bobigny près Pantin, après » un voyage d'environ 90 lieues, aient fait » naître une pareille obſervation. M. Char» lemagne dit encore qu'il a vu *la plus belle* » *culture poſſible* à l'Ecole d'Agriculture d'A» nelle, *mais que les bleds ſont de beaucoup* » *inférieurs à ceux de Pléneuf*. Si c'eſt la plus » belle culture poſſible, comment peuvent» ils être inférieurs à ceux de nos landes ? » Cette petite inconſéquence n'eſt peut être » que pour encourager les trois Garçons » Laboureurs, envoyés à Pléneuf par M. » Charlemagne, ou pour diminuer un peu » la confiance des Cultivateurs d'Anelle &c.

Comme j'ignore qui eſt l'Auteur des *Affiches, Annonces & Avis divers*, feuilles que je ne connois pas, ſi l'on ne m'en avoit envoyé ce N°., trouvez bon, M., que je réponde aux difficultés de l'*extrait de la lettre de Lamballe en Bretagne*, que je viens de rapporter.

Quoique l'Anonyme ait trouvé l'article critiqué, dans le *Journal d'Agriculture*, cet article n'y eſt pas : il eſt dans la *Gazette d'Agriculture*. Nous relevons cette mépriſe, non pas pour jouer avec lui ſur des mots, mais pour épargner aux Lecteurs la peine de chercher les choſes où elles ne ſont point.

En revanche, le Critique n'a pas trouvé le nom du *Fermier Général de Bobigny* dans *l'Almanach Royal*, parmi ceux des *Fermiers Généraux des Domaines, Aides, Gabelles & autres revenus du Roi ;* en effet le nom d'un Cultivateur n'eſt pas dans le chapitre de la Finance. Mais ſi l'*Almanach Royal* du Critique contient toutes les vérités, il y trouvera ce qu'il cherche, au chapitre de *l'Agriculture*, art. *Bobigny ;* il trouvera même dans tous les Almanachs Royaux le nom de *Charlemagne* à l'article de la Société d'Agriculture de Paris.

Ce n'eſt pas que M. Charlemagne prenne le titre de *Fermier Général de Bobigny ;* mais comme il eſt ſeul Fermier de cette Terre, on a coutume de le lui donner ; & cet uſage eſt aſſez généralement reçu, lorſqu'il s'agit d'une ferme de grands domaines réunis, quoique l'*Almanach Royal* n'en diſe rien. Cependant ſi ce titre choque ſi fort le Cenſeur de Lamballe, il ne doit pas être fâché